

# LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

**ABONNEMENTS**  
 Un an . . . . . Fr. 8 —  
 Six mois . . . . . " 4 —  
 Trois mois . . . . . " 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

**Journal économique et social**

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

**Organe du parti ouvrier suisse**

Administration : Rue de la Balance 6

**ANNONCES**  
 10 cent. la ligne ou son espace  
 Pour les petites annonces en dessous  
 de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois

Réclames : 30 centimes

Huitième année — N 113

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Mardi 28 Septembre 1897

**Maisons recommandées**

**L. GYGI, COIFFEUR**  
 53 Léopold Robert 53  
 Parfumerie fine des premières maisons

**Brasserie Ulrich Frères** BIÈRE façon Munich et Pilsen en fûts et en bouteilles

**Grand Bazar du Panier Fleuri**  
 Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

**TROZZI & Cie.** — Porcelaines Cristaux, Ustensiles de ménages Lampes

**Jacob Schweizer** PASSAGE DU CENTRE Succursale : Demolselle, 88  
**BOUCHERIE — CHARCUTERIE**

**MAGASINS du PRINTEMPS, J.-H. Matile**  
 Rue Léopold Robert 4 — Halte du Tramway  
 Vêtements pour Hommes, Jeunes gens, Enfants

**A LA CORBEILLE DE FLEURS, Place du Marché 2**  
 Adolphe Wasserfallen, horticulteur  
 Primeurs, Bouquets et couronnes en tous genres

**Lehmann Frères, Voituriers**  
 Rue Léopold Robert 11 a

**Librairie-Papeterie F. ZAHN La Chaux-de-Fonds**  
 Spécialité de registres au prix de fabrique  
 10 pour % de remise

**ERNY, Boulangerie**  
 12 GRENIER 12

**CORDONNERIE ET MAGASIN DE CHAUSSURES**  
 Chaux-de-Fonds **F. RAUSS** Locle  
 Léop. Robert 33 — Di-JeanRichard 21

**A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES**  
 CHAUX-DE-FONDS  
 Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperie pour Hommes. Bonnetterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

**Jules Perrenoud & Cie**  
 42-44 Léopold-Robert — Usine à vapeur à Cernier  
 Ebénisterie soignée. — Meubles de style.

**Lainages AU GAGNE PETIT Soleries**  
 6 Rue du Stand E. MEYER & Cie Rue du Stand 6  
 Corssets français, prix de fabrique. — BLANCS

**AU NÈGRE, 16 Balance 16**  
 TABACS et CIGARES. — Cannes, Maroquinerie

**Wille-Notz** Denrées coloniales. VINS et spiritueux. Farines, sons, avoines. Mercerie Laines et Cotons.

**Moritz Blanchet** Place du Marché Teinturerie. — Lavages chimiques. Prix modéré  
**BAINS MORITZ** Rondé 29. — BAINS depuis 40 centimes.

**Magasin alimentaire**  
 Parc 72 **CH. BURRI** Parc 72  
 Epicerie fine. Conserve. Fromages divers 1er choix. Huile de noix supérieure. — LEGUMES FRAIS.

**L. VERTHIER & Cie** Rue Neuve 10 Grand choix de CHAUSSURES en tous genres. — Toujours grand assortiment de CRAVATES.

Serre 35a **Cercle Ouvrier** Serre 35a  
 Ancienne Synagogue  
 Locaux gratuits à la disposition des sociétés et des syndicats ouvriers pour assemblées générales. — Petites salles pour comités.

**SIMON LÉVY BALANCE 10 a**  
 La Chaux-de-Fonds  
 Spécialité de vins fins : Mâcon, Bourgogne, Beaujolais, Californie. — Bons vins de table garantis naturels depuis 40 francs l'hectolitre.

**Vve Jean Strübin 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2**  
 Meubles et Outils de jardin ; Treillis.

**Jean Behringer** tourneur et menuisier Fritz Courvoisier 16  
 Fabrication et rhabillages des cieles en tous genres

**J.-B. STIERLIN**  
 Téléphone Rue du Marché 2 Téléphone  
 Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

**Lait stérilisé naturel**  
 à la laiterie  
**7, RUE DU VERSOIX, 7**  
 Recommandé par les autorités médicales

**Photographie Hugo Schoeni**  
 94 Rue Léopold Robert 94

**Bassi-Rossi 15 Rue du Collège 15**  
 Le magasin d'Habilllements le plus assorti pour la classe ouvrière.

**L'Actualité**

**Respect à la loi!!!**

La situation au Tessin au point de vue de l'observation de la loi sur les fabriques est plus que lamentable.

On peut dire, d'une façon générale, que les lois de protection ouvrière qui en Suisse, ont partout un effet plus ou moins incontesté, sont non seulement inobservées au Tessin — ce canton où l'organisation ouvrière a toujours manqué — mais y sont réellement inconnues, surtout dans les milieux ouvriers.

En tous cas, les fabricants agissent absolument comme si elles n'avaient jamais été décrétées.

Pendant les deux courts séjours que le secrétaire ouvrier romand put faire au Tessin et où il réussit à jeter l'ébauche d'une vaste organisation, il commença une enquête serrée sur cette triste situation.

Il y a peu de temps, il se rendait chez l'inspecteur des fabriques du Ilme arrondissement, où il exposait les résultats d'une première partie de son enquête : la situation des jeunes filles et petites filles, dans les filatures de soie.

Elles sont employées dès l'âge de 11-12 ans et plus jeunes encore, et on ne les laisse pas sortir des bâtiments de travail.

Il suffit de les voir à Lugano, lorsqu'elles se pressent nombreuses pour attendre le petit panier de victuailles, envoyé de leur village, et qui doit leur suffire pour toute la semaine. C'est aux abords du débarcadère que le secrétaire romand les a fait questionner par de nombreux amis des groupes ouvriers et qu'il les a questionnées lui-même, ce qui lui a permis de se rendre un compte exact de leur situation.

Elles travaillent en été de 5 1/2 h. du matin à 7 1/2 du soir, avec un temps de repos d'une heure à midi, en hiver, de 6 heures à 8 heures du soir.

Elles couchent à la fabrique, plusieurs ensemble sur des paillasses, mais on leur retient une location et 30 centimes par mois pour les draps!!!

Les fillettes gagnent 50 centimes par jour.

Les meilleures ouvrières de 1 fr. à 1 fr. 20 centimes. Elles sont toujours payées en monnaie italienne, ce qui ramène la journée des pauvres petites à 40 cent....

Et bien d'autres faits encore que nous ne pouvons exposer ici, qui sont vrais

pour Lugano comme pour Capolago, Mendrizio, etc.

Et c'est en Suisse que cela se passe!

L'inspecteur reconnut la véracité des affirmations du secrétaire ouvrier romand Héritier. Il fut également démontré à celui-ci que M. l'inspecteur Campiche avait fait des efforts pour qu'une fin fût mise à cette lamentable situation.

Mais voici ce qu'à l'inspecteur on déclara en outre à notre secrétaire.

Les fabricants du Tessin sont temporairement au bénéfice d'une autorisation spéciale, accordée peu de temps après la mise en vigueur de la loi, et signée Numa Dros, autorisation qui dure depuis une vingtaine d'années bientôt et qui permet d'employer des enfants au-dessous de l'âge fixé par la loi.

Nous reviendrons sur tous ces faits absolument monstrueux.

Mais que dire d'un ancien président de la Confédération, d'un ancien conseiller fédéral, qui s'est fait le complice de ceux qui consomment la vie de pauvres fillettes et qui ne craignent pas d'annuler une loi votée par le peuple!

**A Saint-Imier**

L'assemblée organisée par le Comité central de la Fédération des repasseurs, remonteurs, démonteurs et faiseurs d'échappements, samedi au Café Bellevue à St-Imier, comptait une centaine de participants.

Dans une brève allocution, le Président central des remonteurs, Léonard Daum expose le motif de cette réunion. Il s'adresse plus spécialement aux remonteurs dont la section périlite à St-Imier et il les engage vivement à se ressaisir, à faire œuvre d'énergie pour conserver ce qu'ils ont de plus cher : leur gagne-pain.

Walter Biolley déclare que si les Chaux-de-Fonniers sont ici, c'est qu'ils ont appris que leurs frères de travail de St-Imier étaient dans la peine. Ils viennent leur apporter non une panacée universelle, mais un moyen tout au moins de conjurer la baisse, cette maladie contagieuse, redoutable à l'égal d'un fléau. Ce moyen : c'est l'union, la solidarité qui permettra seule l'œuvre de résistance utile.

St-Imier qui fut longtemps à la tête du mouvement professionnel, qui était cité avec respect en exemple, ne peut rester plus longtemps dans cette prostration. Qu'on se ressaisisse et que ce soir même nous prenions tous l'engagement viril de vouer tous nos efforts à consolider les forces syndicales, à les grouper en un faisceau. De même qu'il existe dans les vastes forêts, des arbres gloutons qui veulent tout accaparer, le sol nourricier, l'air, la lumière, le soleil d'en haut et qui finiraient, si l'on n'y met pas ordre, par tuer au dessous d'eux tous les arbres de moindre envergure, tous les arbrisseaux. De même dans l'industrie horlogère on rencontre des fabricants égoïstes qui ne songent qu'à prendre le plus de place possible. Unissons nos efforts pour empêcher cet accaparement et pour permettre à chacun de vivre normalement. Cette ambition est absolument légitime, mais pour la réaliser, il faut que chacun de nous se pénètre bien de l'idée qu'on ne récolte rien là où l'on n'a rien semé et qu'il est indispensable si l'on veut arriver à un résultat appréciable de s'imposer des sacrifices. Sachons les consentir joyeusement, car en travaillant pour le bien de tous, nous travaillons dans notre propre intérêt.

Jacob Schweizer qui n'est pas un inconnu à St-Imier, puisque, né dans le Vallon, il y a travaillé est très étonné d'avoir appris que le syndicat des remonteurs de St-Imier était en décadence. Ça dépasse sa compréhension! St-Imier qui avait la section qui marchait le mieux se doit à son passé. Il sait qu'il y a des ouvriers qui se déclarent contents de leur sort ; à ceux-là, il donne rendez-vous dans deux ou trois ans. Si l'action syndicale est paralysée, tout ira dégringolant. L'orateur adjure les ouvriers présents à avoir du courage, toujours plus de courage. Comment! le syndicat des remonteurs avait envie de proposer une augmentation et c'est justement à ce moment qu'on entend parler de baisse. Il faut que dès ce soir il y ait une résolution décisive et que St-Imier reprenne la place occupée précédemment.

Jean Josi, président central des faiseurs de pendants et anneaux et Sandoz, président du syndicat des monteuses de boîtes, engage vivement les remonteurs à se reconstituer en un syndicat fort tel qu'il était précédemment. Le collègue Flotron, veut aussi dire quelques mots : Partout ailleurs, on crée des syndicats ; les ouvrières en cigares de Vevey de Grandson comprennent elles-mêmes la nécessité de se syndiquer et les ouvriers remonteurs de St-Imier reculeraient. Ils n'auraient pas l'énergie et la volonté de ces ouvrières. Il est nécessaire que ce soir les membres qui restent dans le syndicat sachent à quoi s'en tenir. Aujourd'hui faisons un acte d'adhésion, signons tous l'engagement de faire partie du syndicat. De quoi avons-nous peur ? Les patrons ne veulent pas nous manger, lui et d'autres de ses collègues sont trop secs pour qu'on les mange.

La fabrique de Longine était représentée par un assez fort groupe d'ouvriers ; on attendait avec impatience ce qu'ils avaient à objecter. Enfin l'un d'eux se décide et déclare qu'il a été très surpris de lire dans la *Sentinelle* que la fabrique avait fait une baisse de 10 au 25 %. C'est inexact pour leur partie. Les patrons n'ont absolument pas baissé les pivoteurs. Toutefois le collègue dont nous taisons le nom reconnaît immédiatement qu'un calibre a été baissé, par suite d'une nouvelle invention. Les monteuses de boîtes affirment que la fabrique ne veut pas avoir le nom de faire une baisse. Il est incontestable cependant qu'on doit livrer la douzaine de boîtes à 2 fr. 50 meilleur marché qu'auparavant.

Le Président central des remonteurs remet les choses au point. Il a eu sous les yeux une lettre dans laquelle un des chefs de la maison se défendait d'avoir fait une baisse et n'avouait qu'une diminution de prix. C'est avec des subterfuges de cette nature qu'on équivoque, mais il est certain que pour les remonteurs la fabrique fait travailler dans des genres moins soignées et que pour gagner autant qu'autrefois, l'ouvrier doit travailler le double.

Un nommé Geiser, (le même a été en son temps grand entrepreneur pour mai-

sonnettes à lapins, on ne conçoit donc pas étant donné ses goûts pour la bâtisse, qu'il ne veuille pas de la reconstruction du syndicat des remonteurs. Serait-ce parce qu'il faudrait qu'il y mît du sien?), vient lentement prendre la défense des Longines. A l'en croire, il n'y a pas de pivoteurs qui gagne en-dessous de 40 fr. par semaine. Pour lui il gagne 7 francs par jour et s'estime très heureux de son sort. C'est la *Sentinelle* qui a fait tout le mal en annonçant des choses qu'il dit être inexacts. Les Chaux-de-Fonniers feraient mieux d'aller voir ce qui se passe tout près de chez eux au Locle. Il y a évident parti-pris de la part de Geiser de chercher en envénimer les choses et à faire dégénérer l'assemblée en une séance orageuse.

Mais les organisateurs de la réunion ne l'entendent pas de cette oreille. En quelques mots bien appliqués le Président répond qu'on va bientôt nous faire croire que « les ouvriers de Longines sont très bien payés pour ne rien faire ». J. Schweizer entre dans des détails techniques et demande au bouillant Geiser pourquoi les ouvriers des Longines qui étaient auparavant d'excellents membres du syndicat en sont sortis. Il aimerait bien qu'on lui en indiquât les motifs. Est-ce par ordre supérieur, par suggestion ou de leur bonne volonté que les ouvriers ont ainsi abandonné leurs frères de travail. Un autre orateur met au défi ses collègues de dire qu'ils gagnent plus de fr. 25 par semaine dans certaine partie!

Walter Biolley dit qu'on n'entraîne pas cette assemblée hors de la limite qu'elle s'est tracée. Nous ne sommes pas ici pour faire une déclaration de guerre ou le procès à la fabrique de Longines. Les paroles acerbes prononcées contre la *Sentinelle* ne méritent pas d'être relevées, car le journal depuis qu'il existe a prouvé qu'il n'avait d'autre but que de soutenir les intérêts des travailleurs, des faibles, des exploités. Son existence tout entière le met à l'abri de d'âpres reproches qui ne peuvent avoir de l'écho dans les milieux ouvriers (*Applaudissements chaleureux*). Ne parlons ni de Longines, ni de la *Sentinelle* qui n'ont rien à voir ici, parlons de la solidarité ouvrière. Sur ce terrain là nous pouvons nous entendre. L'orateur fait un nouvel appel à l'esprit de fraternité. Nous sommes dans ce monde pour nous entraider. Aux favorisés à donner le bon exemple; ne sait-on pas que la roue tourne et que, par un juste retour des choses, ceux-là qui se croient à l'abri ne seront pas épargnés plus tard.

Ecoutons non seulement la voix de notre cœur, mais celle de notre intérêt bien entendu et unissons-nous pour mettre un terme à cette baisse qui est imminente.

J. Schweizer appuie énergiquement

ces paroles. De quoi avez-vous peur en finale? Est-ce le souvenir d'une certaine fabrique et de quelques carreaux brisés qui doit vous empêcher de vous syndiquer et de vous solidariser? Peut-on vous en vouloir de ce que vous cherchiez à vous solidariser? Peut-on vous en vouloir de ce que vous cherchiez à sauvegarder vos intérêts? Ayez donc du courage, de l'audace, de la virilité. St-Imier se doit pour son passé! En avant pour l'avenir!

Puis, Léonard Daum clôture l'assemblée, personne ne réclamant plus la parole. En venant à St-Imier, dit-il, nous avons travaillé dans l'intérêt commun. Que les égoïstes qui ont fait entendre une note discordante prennent garde. Ils vieilliront; leur vue baissera, leur habileté diminuera. S'ils ne songent pas à leurs collègues que du moins ils pensent à l'avenir de leurs enfants. Cette assemblée aura eu d'excellents résultats si elle laisse dans les cœurs le germe de l'entente et de l'union.

Là-dessus, il lit la résolution suivante: « L'assemblée de St-Imier, réunie au café Bellevue, samedi 25 septembre, décide de faire tous ses efforts pour renforcer le plus possible les syndicats existants et pour créer dans les professions où ils n'existent pas, de nouveaux syndicats.

Vive l'union syndicale!  
Vive l'union ouvrière!»

Cette résolution est votée à l'unanimité moins deux voix et un certain nombre d'abstention. C'est à ce double cri que l'assemblée se sépare.

En rejoignant les Chaux-de-Fonniers à la gare, nos amis de St-Imier se félicitent de l'heureux résultat de cette réunion. On ne plante pas un clou d'un seul coup; l'idée est lancée, puis-e-elle germer. Nous repartons non sans crier à nos camarades un énergique: Nous reviendrons!

## La Suisse socialiste

Conseil national. — Motion Favon sur le retard dans le paiement des créances constituées par le salaire.

MM. Gaudard et Kurz, rapporteurs, exposent que la Commission unanime estime qu'il faut chercher à corriger l'abus signalé par la motion, mais que le Conseil fédéral a tort de s'obstiner à arriver au but par la révision du Code des obligations. La vraie voie est l'introduction d'une disposition nouvelle dans la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. C'est pour cela que la Commission refuse d'entrer en matière

sur le projet de M. le conseiller fédéral Muller et invite M. Brenner à étudier une modification de la Loi sur la poursuite pour dettes.

M. Favon s'est rangé à cette opinion. C'était son intention au début de choisir cette voie; mais M. Ruchonnet, alors chef du Département de Justice et Police, répugnait à toucher, après deux ans seulement d'application, à la Loi sur la poursuite. C'est lui qui indiqua aux motionnaires la méthode à suivre, et naturellement ils durent se conformer à ses conseils. Depuis, la fatalité semble s'être attachée à cette pauvre motion, puis, trois conseillers fédéraux se sont succédés au département de Justice et Police, en sorte que la solution n'arrivait jamais. Aujourd'hui M. Muller, qui avait fait un projet, n'est plus là. Mais le pire des accidents qui soit arrivé à la motion, c'est d'être tombée dans les mains des juristes qui l'ont tant emmitoufflée de doctrine et de philosophie qu'il n'y avait plus moyen de le reconnaître. C'était sans doute pour punir un profane d'avoir osé mettre le pied sur le terrain du droit, et franchir le seuil du lieu très saint. La fortune n'a pas jusqu'ici favorisé l'audacieux.

Avant tout, M. Favon prie qu'on prenne sa modeste motion pour ce qu'elle est, et qu'on ne charge pas son petit bateau de façon à le faire sombrer. Il s'agit uniquement de rétablir en faveur des petites créances reposant sur le salaire l'exception qui existait dans plusieurs cantons avant la mise en vigueur de la loi fédérale sur la poursuite. Genève, Neuchâtel, Lausanne, Bâle, Berne, et d'autres avaient compris que le patron qui refuse malicieusement de payer à son ouvrier le salaire dû, jette ce dernier dans la détresse absolue. Il faut en outre noter que l'ouvrier est forcé de faire au patron crédit d'une quinzaine. Les délais de la loi actuelle rendent dans ce cas le droit de l'ouvrier illusoire. L'orateur demande qu'on remédie à cette conséquence fâcheuse d'une loi qui en a produit tant d'excellentes; peu lui importe le moyen, pourvu que le résultat soit obtenu.

M. le conseiller fédéral Brenner déclare accepter la motion. Il fera une enquête d'après divers documents qui lui sont parvenus, auxquels vient tout dernièrement de s'ajouter un avis du Tribunal des prud'hommes de Berne, les abus visés par les motionnaires existent réellement; il reste à savoir dans quelle mesure. M. Brenner croit qu'on a eu tort de refuser de discuter sur la base du projet de son prédécesseur, M. Muller; il voit des difficultés à modifier la loi sur la poursuite pour dettes

et la faillite. Mais il s'engage à étudier la question avec soin.

### L'affaire Huber

Un curieux incident qui a causé une surprise générale, s'est produit au début de l'audience de relevée de samedi.

Au cours des débats, on avait signalé un consommateur, M. Chaperon, chef cuisinier, qui se trouvait au café Malivernay le premier avril avant deux heures, et qui aurait pu affirmer la présence de Huber.

Malgré d'actives recherches, on n'avait pas pu découvrir ce personnage, mais la défense a réussi à le trouver à l'infirmerie de Montreux où il est malade.

Ce témoin, ne pouvant se déplacer, a envoyé une dépêche affirmant que Huber était avant deux heures dans ce café.

Cette lecture produit un effet considérable. Il surgit un vif incident à ce sujet, entre le procureur-général et le défenseur.

Enfin, le tribunal décide de proroger la session criminelle jusqu'à lundi pour supplément d'enquête et d'aller interroger ce témoin important.

L'audience est levée à 2 h. 3/4.

Le correspondant du *Genevois* apprécie comme suit l'incident dont nous parlons ci-dessus (1):

En cette circonstance tragique, M. le procureur a donné une nouvelle preuve de son acharnement, en contestant la valeur de ce témoignage arrivant au dernier moment et en insinuant qu'il résulte d'une pression opérée par les époux Malivernay, ajoutant qu'il était visible que la femme voulait sauver son amant, laissant même supposer que le défendeur pourrait ne pas être étranger à ces manœuvres. Comme conclusion le ministère public demandait que la cour ne tint pas compte de ce témoignage tardif.

Cette supposition lui a attiré une verte réplique de M. Broye, qui a affirmé avec véhémence qu'il ignorait s'il y avait eu une manœuvre quelconque, et qu'en tous cas il y était étranger. Les débats lui ayant appris qu'un témoin pourrait être utile à la défense, il a prié des amis de le rechercher, mais qu'il ignorait, même à l'heure présente, comment cette dépêche était parvenue à la présidence.

Le tribunal, mieux inspiré, comprenant toute l'influence que pourrait avoir une semblable déposition sur l'esprit des jurés, a décidé d'ajourner les débats à lundi, afin de permettre un supplément d'enquête sur ce point spécial. La séance fut levée à deux heures et demie, et à 3 heures M. le président Bise, assisté de deux juges, prenait le train, se rendant à Montreux.

(1) Le procureur général a protesté lundi contre l'allégation du *Genevois* d'après laquelle il se serait refusé à entendre Chaperon et déclaré qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser le défendeur; M. Broye est au-dessus de tout soupçon de connivence avec Malivernay.

## Le capitaine Lachesnaye

par ERNEST CAPENDU

— La Tsygane, poursuivait Richard n'était-elle pas toute puissante? Reine et maîtresse de toute la horde qui, à son premier signe, nous eût infailliblement égorgés? La Tsygane venait d'accoucher sous sa tente. Moi seul était près d'elle... Les douleurs étaient telles, qu'elle ne pouvait les endurer. Elle me désigna d'une voix mourante et avec un geste suprême une petite fiole contenant sans doute un narcotique d'une extrême énergie. Je n'en connaissais pas l'effet, la Tsygane n'avait plus sa présence d'esprit; j'en versai sans doute entre ses lèvres crispées une dose trop forte, car elle tomba aussitôt dans une léthargie profonde. Les trois jumeaux vinrent au jour sans que la mère eût conscience de leur naissance. Frappé de leur incroyable ressemblance, je vous les portai, maître. A leur vue, votre esprit si fécond embrassa aussitôt tout un avenir dont je fus moi-même ébloui. Vous résolûtes de garder les jumeaux, mais il fallait bien présenter un enfant à la Tsygane lorsque son évanouissement aurait cessé.

— C'est vrai! c'est vrai! dit maître Eudes,

dont les yeux brillaient au souvenir du singulier événement provoqué par Richard.

— Ce fut alors que je m'emparai de votre fille venue au monde à l'heure même, par une heureuse coïncidence, qui prouvait bien que l'enfer nous protégeait. Votre femme râlaït dans les convulsions de l'agonie. Elle allait mourir, elle ne s'aperçut de rien. Je plaçai les trois jumeaux sur le foin étendu sous la tente, et j'emportai Judith que je donnai à baiser à la Tsygane, comme le fruit de ses entrailles. Une heure après, votre femme était morte, et par mesure de prudence, nous ne présentions à nos amis les bohémiens qu'un seul des trois jumeaux.

— Oui, fit maître Eudes, mais grâce à sa science surnaturelle, la Tsygane découvrit bientôt la supercherie.

— Dites donc grâce à la révélation que fit plus tard l'une des bohémiennes, éprise de ma personne, le jour de l'échange, et qui cependant m'avait juré de ne rien dire, car elle m'avait vu emporter les jumeaux. Mais que nous importait la colère de la Tsygane? Nous étions loin, alors qu'elle apprit la vérité!

Richard

Maître Eudes regarda fixement Richard.

— Tu oublies, lui dit-il d'une voix rauque, la puissance infernale de la Tsygane! Tu oublies le talisman fatal qu'elle a fabriqué de ses propres mains, ce talisman construit

selon les lois de la magie orientale, la plus redoutable des magies, avec un arbre de la mer dont l'essence est si fine, qu'il peut être pétrifié vivant par le simple toucher, avec un arbre qui n'a cependant ni fleur, ni feuille, ni graine, ni racine...

— Vous voulez parler de la branche de corail? interrompit Richard.

— Oui, dit le vieillard, je veux parler de ce talisman sur lequel elle a amoncelé les conjurations les plus infaillibles et les plus énergiques.

— Mais, ce talisman, ne l'avez-vous pas à cette heure entre vos mains. N'est-ce pas moi encore qui, sur votre ordre, a suivi la bohémienne pas à pas tout le temps qu'à duré la maladie à laquelle elle succombait. Ne suis-je pas entré sous sa tente la nuit même qui suivit sa mort, et n'y ai-je pas pris cette branche de corail dont l'influence vous préoccupait si vivement?

— Cette nuit là, tu devais aussi ramener ma fille, Richard!

— Maître! L'enfant avait disparu.

— A l'heure même de la mort de la Tsygane, n'est-ce pas?

— C'est-à-dire qu'à partir de cette heure aucun des bohémiens ne l'avait revue. Durant plusieurs jours j'ai battu le pays sans pouvoir rien découvrir.

— Tu vois donc bien, Richard, que la puissance de la Tsygane est incontestable!

— Mais, n'avez-vous pas détruit ses conjurations, par des conjurations nouvelles? Vous me l'avez dit, maître, et votre science est si grande!

— Oui, dit gravement maître Eudes, j'ai opposé aux charmes de la bohémienne l'influence planétaire, j'ai chassé les démons gardiens du talisman avec l'aide des esprits élémentaires. Depuis quinze années que cette œuvre de magie est en ma possession j'ai, deux fois par année, à chaque solstice, durant huit nuits consécutives, chaque fois redoublé de force dans mes conjurations protectrices. Le solstice de l'hiver approche, et cette nuit même, avant de quitter les grottes, j'ai commencé encore des conjurations nouvelles.

— Je disais bien, maître, que votre influence triompherait de celle de la Tsygane!

— Je l'espère, Richard, mais je ne suis pas encore certain. Il faut quarante conjurations pour purifier un talisman et le douer de vertus nouvelles, et je n'en ai encore que trente et une! Il me faut le temps! Oh! s'écria le vieillard avec une expression farouche! Oh! le temps! le temps! C'est là tout ce qu'il me faut pour arriver à mon but! C'est là tout ce que je demande, et mes heures sont comptées! Le temps! le temps, répéta-t-il, il me le faut à tout prix!

(A suivre)

La conduite de M. le procureur général Perrier a été diversement appréciée par les assisants. Comment? disaient beaucoup de gens, compétents en matière de tribunaux, il se produit un fait nouveau et le ministère public refuse d'en prendre connaissance, justement peut-être parce qu'il est gênant. C'est limiter et même supprimer le droit de la défense. Du reste son attitude sévère, impitoyable même, a été beaucoup remarquée dès le commencement des débats; certes le devoir de tout magistrat est la recherche de la vérité et la punition du coupable, mais on devine que dans cette affaire M. le procureur général ne veut pas seulement une condamnation sévère, il veut une tête.

Il est fort possible que l'enquête, à laquelle se livre actuellement le tribunal, viendra détruire tout l'effet produit par la dépêche de Chaperon, dans ce cas, le jury prononcera en complète indépendance, en ayant en sous les yeux tous les éléments permettant de jeter la lumière sur cette lugubre cause.

Mais comment apprécier la manière dont l'instruction a été conduite? au cours des débats on trouve un porte-feuille resté ignoré pendant cette longue enquête, plus tard c'est le vol d'une pélerine, aujourd'hui c'est un témoin important découvert en vingt quatre heures par le défenseur et que l'accusation avait recherché «aux quatre coins du monde», selon l'expression de M. Perrier, mais sans le trouver. C'est plus que de la légèreté. Et cependant la vie d'un homme est en jeu!

L'audience de lundi matin a été ouverte à 9 heures et demie, au milieu d'une vive curiosité.

Le président donne des détails sur le résultat des nouvelles recherches.

Il s'est rendu samedi à Montreux avec le greffier du tribunal et le chef du département de justice et police du canton de Vaud, pour entendre Chaperon. Le personnel de l'hôpital a d'abord été interrogé. Il a affirmé que Chaperon n'avait communiqué avec personne durant sa détention. C'est par la voie des journaux qu'il a appris qu'il était recherché par les autorités fribourgeoises. Chaperon est très malade et ne peut être transporté. Il a été entendu sur place, et il a confirmé pleinement le contenu de son télégramme au président de la Cour.

Le président explique ensuite qu'ayant entendu dire par un agent de police que Florissant, après son audition avait déclaré qu'une personne de Genève avait la preuve de la culpabilité de Huber, il s'est rendu à Genève pour entendre Florissant. Celui-ci a déclaré au président que la personne en question était Malvernay. Ce dernier lui a dit dans son café: « Si je veux, je n'ai qu'un mot à dire et Huber est condamné. »

Malvernay est appelé de nouveau. Son entrée produit une vive sensation. Il est appelé à prêter encore une fois le serment. « J'ai dit, déclare-t-il, que je possédais une preuve qui me faisait croire à la culpabilité de Huber. C'est celle-ci. En sortant de l'audience du juge d'instruction de Genève, Charles Huber, le frère de l'accusé, m'a dit qu'il croyait son frère coupable parce que, la veille du crime, il avait détruit, en prévision des événements, toute sa correspondance avec la fille de la rue du Temple. Mais je dois ajouter que Charles Huber a toujours été un « blagueur ».

Interrogé, l'accusé répond: « Mon frère, ne trouvant pas dans ma chambre ma correspondance, aura cru que je l'avais détruite, mais je l'avais sur moi; ce sont les lettres trouvées dans mon calepin ».

Le procureur général et le défenseur ont encore chacun la parole. Huber se borne à dire qu'il remercie son défenseur.

La Cour admet que la question de for a été tranchée par la Chambre d'accusation; elle refuse de poser au jury la question de savoir si le crime a été commis sur territoire fribourgeois, quoique à cet égard le ministère public et la défense soient d'accord et demandent que la question du for doive être soumise au jury. Le président fait ensuite au jury les

recommandations d'usage, et donne lecture des questions qui lui sont posées. Elles sont au nombre de quatre.

Le jury se retire pour délibérer à 2 heures moins dix minutes. Il rentre en séance à trois heures moins un quart avec le verdict suivant:

1° Est-il constant que pendant la nuit du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril, dans le fourgon postal supplémentaire du train de nuit Genève-Berne, l'accusé Henri Huber ait donné la mort à Henri Angst? — Réponse: *Oui*, à l'unanimité.

2° L'accusé est-il coupable de ce fait? — Réponse: *Oui*, à l'unanimité.

3° A-t-il agi avec préméditation? — Réponse: *Oui*, à l'unanimité.

4° Est-il constant que, dans ce même fourgon de poste, au même moment, Huber ait enlevé un pli de 200 francs et le portemonnaie de Henri Angst? — Réponse: *Oui*, à l'unanimité.

5° L'accusé est-il coupable de ce fait? — Réponse: *Oui*, à l'unanimité.

6° Y a-t-il en faveur de l'accusé des circonstances atténuantes? — Réponse: *11 oui; 1 non.*

Le verdict permet à la Cour de prononcer soit la réclusion à temps, soit la réclusion à perpétuité.

Le procureur général et le défenseur font valoir brièvement leurs arguments, le premier en faveur de la réclusion à perpétuité, le second en faveur de la réclusion à temps. M<sup>e</sup> Broje fait observer que Huber est encore un tout jeune homme, et que les circonstances atténuantes lui ont été accordées par onze voix contre une.

La Cour se retire pour délibérer. L'audience est reprise à 3 h. 10. Huber est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

## Mouvement professionnel

Programme de l'Assemblée des délégués de la Société fédérale du Grutli, à St-Gall, samedi 2 et dimanche 3 octobre 1897:

Samedi 2 octobre

9 1/2 à 11 h. matin: Distribution des billets de logement au « Bad » (local du Grutli).

11 h. du matin: Assemblée préliminaire au « Bad » (salle à manger).

Midi: Dîner au « Stadtkeller ».

1 h. après midi: Ouverture de l'assemblée dans la salle du Grand Conseil.

4 à 4 h. 1/2: Pause.

4 h. 1/2: Reprise de la séance.

8 h. soir: Réunion familière et soirée organisée par la section de St-Gall, à la « Uhlers's Concerthalle ».

Dimanche 3 octobre

7 h 1/2 matin: Reprise de l'assemblée.

Midi: Banquet chez « Uhler ». — Après le banquet, réunion familière, productions diverses. Le cas échéant, si le temps le permet, petite promenade aux environs.

NB. — Un appel sera fait au commencement de chaque séance.

Les délégués arrivant à St-Gall le vendredi soir sont priés de s'annoncer auprès du Comité des logements, au local du Grutli.

Le Comité de réception sera muni d'un insigne.

La section de St-Gall s'est chargée de procurer aux délégués des repas et des logements à bon marché.

L'ordre du jour ci-dessus est arrangé de façon à permettre à la grande majorité des délégués de n'avoir à partir de chez eux que le samedi matin et de pouvoir rentrer le dimanche soir.

Lucerne, 13 septembre 1897.

Le Comité central.

## Nos Correspondants

Exposition d'agriculture de Péry. — Cette exposition que le beau à favorisée, a été visitée par plus de 1500 personnes. Le village était fort bien pavoisé et enguirlandé. A côté de la

maison d'éducation, dans laquelle se trouvaient les produits du sol, on avait installé un superbe jet d'eau, alimenté au moyen de l'hydrante.

L'exposition était formée de 157 pièces de gros bétail, 20 têtes de petit bétail, 55 collections de produits du sol, des machines, des instruments et des outils divers. Dans la 1<sup>re</sup> division, comprenant les animaux de race bovine, il a été délivré 97 prix, variant de 50 à 10 francs. Pour le petit bétail, il a été accordé 13 prix. Les collections de produits du sol, y compris beurre, fromage et miel ont reçu 32 récompenses. Les machines et les outils ont aussi obtenus quelques prix et des mentions.

La loterie, tirée dans la soirée de lundi, comptait 500 lots. Voici les 10 premiers numéros gagnants:

1<sup>er</sup> lot, N<sup>o</sup> 3432. — 2<sup>e</sup> lot, N<sup>o</sup> 163. — 3<sup>e</sup> lot, N<sup>o</sup> 2742. — 4<sup>e</sup> lot, 3907 — 5<sup>e</sup> lot, N<sup>o</sup> 1351. — 6<sup>e</sup> lot, N<sup>o</sup> 1333. — 7<sup>e</sup> lot, N<sup>o</sup> 2738. — 8<sup>e</sup> lot, N<sup>o</sup> 445. — 9<sup>e</sup> lot, N<sup>o</sup> 3746. — 10<sup>e</sup> lot, N<sup>o</sup> 2552.

La liste complète sera prochainement envoyée aux collecteurs.

## La vie locale

Presse. — M. Edmond Beaujon quitte la rédaction de l'*Impartial*. Il sera remplacé par M. Muller qui appartient, dit-on, au parti radical sans toutefois faire de politique militante. Le *Journal de Genève* avait annoncé à ce sujet que l'*Impartial* allait donner un coup de barre à gauche. L'administration de l'*Impartial* s'en défend. Cependant, comme le dit un correspondant de la *Suisse libérale*, sans avoir l'air d'y toucher, M. Ed. Beaujon exprimait de préférence les opinions dites libérales. Il avait une prédilection marquée pour la *Gazette de Lausanne*. L'*Impartial* changera-t-il d'allures? On peut le supposer.

Nous avons, ces derniers temps surtout, vécu en d'assez bons termes avec l'*Impartial* pour ne pas envoyer à son ancien rédacteur l'expression courtoise de nos regrets.

Tribunal militaire. — Le Tribunal de la II<sup>e</sup> division a tenu séance lundi matin. C'était la première fois qu'il siégeait à la Chaux-de-Fonds. Il avait à s'occuper de la cause dans laquelle le soldat Humbert-Droz, maréchal-ferrant de la batterie 10 était accusé de lésions corporelles, délit prévu par les articles 109 et 113, combiné avec les articles 33 et 7 du Code pénal militaire.

La Cour était composée comme suit: Grandjuge, major Biemann; juges: capitaine Morgenthaler et lieutenant Auguste Jeanneret, 1<sup>er</sup>-lieutenant Reyfuss, fourrier Morel, soldat Edouard Tissot, infirmier Oulevey. Auditeur capit. Egger; défenseur 1<sup>er</sup>-lieutenant Stritmatten. Greffier, capitaine Auberson.

L'audience avait attiré une foule considérable. Les débats ont été ouverts par un roulement de tambour et l'accusé a été amené par quatre soldats, baïonnette au canon.

Après de nombreuses libations, l'accusé, licencié le 14 juin 1897, s'en retournait aux Eplatures aux environs de minuit. Il vit un nommé Antoine Arro, employé au Jura Neuchâtelois, qui rentrait chez lui. Sans aucune provocation, Humbert-Droz le frappa avec son sabre à la naissance du nez. Il en résulta une incapacité totale de travail pendant 19 jours. Un arrangement est intervenu entre l'accusé et sa victime, mais les autorités militaires, nanties de l'affaire, ont cependant retenu le délinquant qui a fait des aveux complets, en rejetant sur le fait qu'il avait trop bu, la responsabilité de cet acte de violence.

Le Tribunal a condamné Humbert-Droz à deux mois d'emprisonnement, dont à déduire 21 jours de préventive.

Accident de voiture. — Un bien triste accident est arrivé dimanche à la descente du Crêt du Locle. M. Jules Huguenin-Girard de notre ville, sa femme, son enfant, un garçonnet d'environ quatre ans, et M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Dubois, mère de M<sup>me</sup> Huguenin, faisaient une

promenade en voiture, lorsque les deux chevaux s'emballèrent. Le frein fonctionnait mal. Effrayée par l'allure précipitée des chevaux, M<sup>me</sup> Huguenin s'élança hors de la voiture avec son enfant; elle ne se fit aucune blessure grave et l'enfant fut miraculeusement protégé.

Par contre, au premier contour, la voiture versait et M<sup>me</sup> Dubois et M. Huguenin furent violemment projetés à terre. On les transporta au pied du Crêt et au Verger. Bientôt de la Chaux-de-Fonds (on n'avait, paraît-il, pas pu trouver de docteur au Locle) vinrent successivement M. le D<sup>r</sup> Favre qui, après pansements, put transporter M. Huguenin à son domicile, puis M<sup>me</sup> Dubois et M. Sandoz. M<sup>me</sup> Dubois n'a pu être transportée que ce matin dans une voiture de déménagement de M. Gogler où on l'avait introduite, couchée sur un lit.

Lundi soir, les blessés qui ont tous deux des fractures à la boîte crânienne (M<sup>me</sup> Dubois a, en outre, la jambe fracturée) n'avaient pas encore repris connaissance.

Ce navrant accident a causé à la Chaux-de-Fonds, où les deux victimes ont de nombreuses sympathies, une bien douloureuse émotion.

Nous apprenons que M. Huguenin a succombé ce matin à 9 1/2 heures; bon et loyal patron, sa mort sera regrettée de tous. L'état de M<sup>me</sup> Dubois est désespéré.

L'Avenir. — La vaillante petite chorale L'Avenir du Cercle ouvrier a bien mérité son nom. Depuis sa fondation, elle marche d'un pas alerte et sûr. Les éléments qui la composent, pénétrés de l'utilité de son existence lui ont voué fidélité. Envisageant comme un devoir, d'assister régulièrement aux répétitions, ils ont contribué à son développement.

Certes, il faut du travail et de la patience; ce n'est pas chose facile que de créer; mais c'est chose faite, cependant, lorsqu'il y a de l'entente et de la bonne volonté. C'est plaisir à constater que ces éléments n'ont pas fait défaut dans cette jeune chorale; la promenade qu'elle a faite, cet été, au Pissoux, en a été la preuve évidente.

Tous les participants, par leur bon esprit de confraternité, ont montré la confiance qu'ils avaient en elle et l'ardent désir de la voir prospérer.

Il manque, paraît-il, à L'Avenir, un emblème pour l'asseoir définitivement. Cet emblème, c'est la bannière. Un comité de dames s'est constitué dans le but de lui en offrir une. Espérons qu'elle sera secondée dans sa tâche et que d'ici à peu de temps, nombre d'ouvriers viendront, sous ses plis, grossir le nombre des chanteurs. C'est à l'entrée de l'hiver que l'étude du répertoire commence. Ceux qui veulent goûter d'une saine distraction feront bien de s'approcher de leurs collègues.

Une seule répétition par semaine a lieu au Cercle ouvrier le vendredi; la salle est vaste, on y est à l'aise.

Que ceux qui craignent de n'en pas avoir assez se rassurent; point n'est besoin de connaître la musique; on y acquiert, par la pratique, une instruction suffisante pour chanter un chœur. Il y aurait peu de sociétés de chant, si de grandes connaissances musicales étaient réclamées.

Que ceux-là donc, qui veulent soutenir la société de chant ouvrière viennent résolument le vendredi, il y a des chanteurs de tous les âges; un cordial accueil leur est réservé.

Ouvriers de toutes les corporations, venez numériquement renforcer L'Avenir. Vous prouverez ainsi l'attachement que vous portez à la cause ouvrière et vous lui donnerez une nouvelle impulsion, c'est par une étroite solidarité parmi ceux qui professent et défendent la même idée qu'on atteint d'heureux résultats. Unis par l'esprit, unis par le cœur, les travailleurs transmettront à la voix un accent de sincérité lorsqu'il s'agira de chanter la glorification du travail, de la justice et de la paix.

R.

Nous publierons dans le prochain numéro une correspondance sur la police de Berne.

**Brasserie STUCKY**

près de la Gare  
— Tous les jours —  
**CHOUCROUTE**  
avec viande de porc assortie  
Saucisses de Francfort  
avec meerrettig  
— TOUS LES JOURS —  
**Soupe aux pois**  
On sert pour emporter 688

**Reliure**

Le soussigné se recommande pour tous les travaux concernant son état.  
Travail prompt et soigné à des prix modérés.  
**E. KAHLERT, relieur**  
Rue de la Cure, 3.  
695

**Café Homeopathique**

de la Fabrique KNEUZER & Cie, à FRIBOURG (Bade), à 70 c. le kilo.  
**Café Santos** bon goût, à 70 c. le demi-kilo; par 5 kilos, à 65 c.  
**Au Magasin de Consommation**  
7 — Rue du Versoix — 7  
chez D. HIRSIG 698

**Couturière pour enfants**

**Mme DALEX**  
47 — RUE DU PARC — 47  
Se recommande pour Costumes de fillettes et garçons. 692

**Café du Télégraphe**

Dimanche  
**CHOUCROUTE**  
avec viande de porc assortie

TOUS LES JOURS  
**SAUCISSES DE FRANCFORT**  
avec Meerrettig

**Fondue renommée**

**MOUT D'AUVERNIER**  
Consommations de 1er choix  
Salle pour familles et sociétés  
Se recommande, A. MÉROZ-FLUCKIGER.

**OCCASION**

Le Cercle ouvrier de la Chaux-de-Fonds demande à acheter d'OCCASION un certain nombre de livres  
*Sciences, Histoire, Littérature, Oeuvres anciennes, modernes et contemporaines*  
Adresser les offres, avec indication des ouvrages et des prix sous pli cacheté à l'adresse:  
**WALTER BIOLLEY**  
Président de la Commission de la Bibliothèque du Cercle ouvrier de la Chaux-de-Fonds: 694

**Demandez partout**  
**L'apéritif**  
**Vauchee**  
TÉLÉPHONE

**MALADIES SECRÈTES** (voies urinaires, etc.)  
Suites des excès de la jeunesse, guéries par traitement radical en fort peu de temps. *Discretion absolue.* 290  
Demander Prospectus:  
„Institut SANITAS“ — Genève.  
Imprimerie H. Schneider, Bienne

**HORLOGERIE DE CONFIANCE**  
**L. A. SAGNE-JUILLARD**  
38 Rue Léopold-Robert 38  
Grand choix de 141  
Régulateurs, Pendules, Réveils, etc.  
**Montres OR, ARGENT**  
Acier et Métal  
Grand assortiment  
Garantie sur bulletin 2 ANNEES  
BIJOUTERIE fine et fantaisie, ALLIANCES or 18 k.



**CHAPELLERIE**  
**L. VERTHIER & C<sup>ie</sup>**  
10 Rue Neuve 10  
Nouvel assortiment de CHAPEAUX de paille très grand choix  
Chapeaux de soie  
Chapeaux mécaniques  
Chapeaux de feutre  
Chapeaux de touristes  
Casquettes en tous genres  
Magnifique collection de **CRAVATES**  
rue Neuve 10 Prix très modérés 10 rue Neuve  
Se recommandent.



**Hernie inguinale.**  
J'ai le plaisir de vous informer que mes deux fils qui souffraient, l'un, d'une double hernie inguinale et l'autre, d'une hernie simple, sont complètement guéris maintenant. Quoiqu'il se soit déjà écoulé 4 ans depuis le traitement que vous leur avez fait suivre par correspondance, ils n'ont plus éprouvé aucune atteinte de leur ancien mal. Heckendalheim, s. Ommersheim (Palatinat) le 20. Nov. 1896  
ANDREAS KOCH, forgeron. Vu pour légalisation de la signature: Heckendalheim le 20. Nov. 1896. Le maire: Stolz. Adresse: „Polyclinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris“.

**Etoffes les plus élégantes**  
Hautes nouveautés pour l'automne et l'hiver 1897-98  
Nos riches collections d'échantillons sur demande franco à disposition  
**Oettinger et Cie, Zurich**  
Gravures de modes colorées gratis

ESCOMPTE 5 0/0  
payable de suite en JETONS ou par CARNETS d'escompte  
remboursables au gré du client  
**VIN ROUGE** garanti depuis 30 c. le litre  
naturel  
**BORDEAUX** vieux pour malades 1 20 la bouteille  
**FROMAGE** gras du pays, depuis 80 c. le 1/2 kil.  
**Thon ouvert** le 1/2 kil. 1 30 c.  
**Flocons d'avoine** le 1/2 kil. 60 c.  
**Savon Maypole**  
pour teindre soi-même en toutes nuances  
**GUINAND & DUPUIS**  
4, Place Neuve CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4  
ESCOMPTE 5 0/0

**Attention**  
A vendre contre argent comptant une BONNEMACHINE à coudre garantie pour 1 à 2 années. 674  
S'adresser rue FRITZ-COURVOISIER 16, au plain pied.  
**Fourneaux** en catelles réfractaires en tôle, garnis Américains et autres sont à vendre chez Albert BARTH, rue Jean Richard 27. 492  
**Pommade extra et efficace** pour les abcès et autres tumeurs  
S'adresser à Mme ANDRÉA, Rue du Puits 27, au quatrième étage.

**Société de Consommation**  
Jaquet-Droz 27 — Parc 64 — Industrie 1  
111, Demoiselle, 111  
**CHAUX-DE-FONDS**  
Demandez toujours le véritable  
**TORMENTILLE**  
le meilleur Savon pour faire disparaître toutes les impuretés du teint  
le morceau 60 ct. 678  
**Le Tripoli électrique**  
se vend à 10 ct. le paquet  
**Grand Succès**

le litre, sans verre  
**NEUCHATEL blanc 1894** Fr. —.70  
**NEUCHATEL blanc 1895** » —.85  
**Champignons en boîtes**  
**Une bonne Blanchisseuse**  
se recommande aux personnes de la localité pour de l'ouvrage. 677  
TRAVAIL PROPRE ET SOIGNÉ — et à bas prix. —  
S'adresser RUE DU GRENIER 26, au premier à droite. 681

**MAGASIN**  
d'articles de ménage  
**Antoine SOLER**  
**CHAUX-DE-FONDS**  
10a, Rue de la Balance.  
vis-à-vis des 6 Pompes.  
Grand assortiment — de LAMPES à suspension —  
LAMPES pour magasins et cafés donnant une forte lumière  
LAMPES à pied en tous genres  
LAMPES de cuisine et de corridor  
QUINQUETS et LAMPES p. horlogers  
QUINQUETS brevetés  
tous les accessoires d'éclairage  
FOURNEAUX et POTAGERS à pétrole  
RÉCHAUDS à esprit-de-vin  
MARMITES, CASSEROLES, CASSES en fer émaillé très solides  
Fersàrepasser, Ferblanterie, Brosserie, Coutellerie, Couteaux de poche  
Services de table, Services à découper. Assortiment complet en verrerie pour cafés et restaurants  
Porcelaine, Faïence et Cristaux  
Poterie, terre à feu, terre de grès  
Glaces et miroirs, Verre à vitre  
Vitrerie et pos. de carreaux à dom.

**Avis officiels**  
de la  
**Commune de la Ch.-de-Fonds**  
**AVIS**  
Le plan pour l'établissement d'un tronçon de route reliant la Monseigneurie au Valanvron du Haut ayant été adopté par le Conseil Général de la Commune dans sa séance du 16 Septembre 1897, le public est avisé que ce plan sera affiché pendant 15 jours au Bureau des Travaux publics (Collège 9) où les intéressés pourront en prendre connaissance. 672  
Les oppositions doivent être adressées par écrit au président du Conseil Communal, d'ici au 1er Octobre 1897 inclusivement.  
La Ch.-de-Fonds, 17 Sept. 1897.  
Conseil communal.

On peut se préserver d'une  
**POITRINE étroite et enfoncée**  
en faisant emploi de mon **Lagader** recommandé par les médecins. — Etend l'épine dorsale, supprime les défauts de bonne tenue, dilate et voûte la poitrine. Très utile pour la jeunesse comme gymnastique de chambre. — Se vend chez  
**C. Tschäppat, Masseur**  
Elevé du Docteur P. de Quervain  
Rue de l'Industrie 20  
A la même adresse  
Seul remède sans douleur pour faire passer les corps aux pieds  
— PATENTE —



**Boucherie Ed. SCHNEIDER**  
4, Rue du Soleil, 4  
Tous les jours, beau choix de  
**LAPINS frais**  
**CHOUCROUTE**  
686 Se recommande.  
**Une personne** sérieuse est demandée pour soigner un comptoir après les heures de bureau. S'adresser au journal. 680

**Boucherie Edm. ROBERT**  
20, Rue D. JeanRichard, 20  
EXCELLENTE  
**CHOUCROUTE**  
**VIANDE de PORC**  
salée et fumée  
**SAUCISSES** à la viande, au foie, de Francfort, etc.  
**CHARCUTERIE DIVERSE**  
Conserves alimentaires  
La Boucherie est toujours bien assortie en viande de 671  
**Bœuf, Veau, Porc, Mouton**  
première qualité, aux prix du jour, Tous les Mardis  
**BOUDIN, Mode Lyonnaise**  
Je me recommande à ma bonne clientèle et au public en général.  
Edmond ROBERT.

**Deutsche Kirche**  
Den Mitgliedern unserer Kirchengemeinde beehren wir uns anzuzeigen, dass mit dem Einzug der Jahresbeiträge zu Gunsten des Kirchenfonds dieser Tage begonnen wird.  
Wir erlauben uns, den Collecteur auch diess Jahr allseitiger, freundlicher Aufnahme bestens zu empfehlen. 653  
Der Verwaltungsrat.

**Boucherie et Charcuterie**  
Téléphone Viennoise, Téléphone  
88, Rue Léopold-Robert  
**Graisse de rognon**  
le 1/2 kilo 50 c. le 1/2 kilo  
**Graisse ordinaire**  
le 1/2 kilo 25 c. le 1/2 kilo 673  
**Fonte, Achat et Essai**  
de  
**Matières d'or et d'argent**

**L. COURVOISIER**  
essayeur-juré  
61, Rue de la Serre, 61  
vis à vis du Contrôle et de la Synagogue  
**La Chaux-de-Fonds**

**Fromages de Bellelay**  
Reçu les fromages nouveaux de Bellelay en qualité habituelle, chez  
**D. Hirsig**  
643 7, RUE DU VERSOIX, 7

**Potagers à vendre**  
Très beaux POTAGERS à vendre, avec ou sans grille; grande facilité de paiement, chez Albert BARTH, rue Jean Richard 27. 422